

VOD : Droit de l'urbanisme : Peut-on vendre une construction illégale ? Mme Elise Carpentier

Niveau : Initiation

Durée : 0,07 jour(s) soit 0,5 heure(s)

Public concerné :

Notaires , collaborateurs et professionnels du droit

Compétences pédagogiques :

- Comprendre quels types de constructions encourent une sanction pénale et le délai de prescription associé à ces infractions
- Analyser l'évolution de la possibilité pour un opérateur de requérir la démolition de la construction illégale
- Appréhender le rôle du notaire et conseiller efficacement la clientèle en conséquence

Contenu :

- Introduction
- Quelles irrégularités sont constitutives d'infractions pénales ? Quel est le délai de prescription de ces infractions ?
- La démolition des constructions irrégulières est-elle en recul ?
- Qu'est ce qui est choquant dans l'intervention du juge administratif ?
- Quel pouvoir de démolition pour les communes ?

Droit de l'urbanisme : Peut-on vendre une construction illégale ?

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

Point sur les constructions illégales en droit de l'urbanisme, les sanctions associées, la prescription des infractions et les possibilités de démolition

Elise CARPENTIER, Professeur agrégé de droit public à l'Université d'Aix-Marseille

Alexandre SAVOYE, Responsable scientifique et pédagogique Grand Paris et Nord-Ouest, Coordinateur national Inafon de la filière droit immobilier complexe.

Durée : 30min

Modalités pédagogiques

- Formation en ligne

Modalités d'exécutions et techniques

- Mise à disposition de la vidéo sur votre espace stagiaire Inafon
- Votre vidéo est mise à disposition sur votre espace dans l'onglet "Mes VOD"

Modalités d'encadrement

- Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires

Conditions générales de location

- Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours en vous connectant à votre espace personnel stagiaire sur le site www.inafon.fr

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

